

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 75

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 21

Après le mot :

« abrogés »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.